CROSNE

Bien vivre sa ville

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 23 novembre 2009

ETAIENT PRESENTS : Madame Nelly PROVOST, Monsieur Prosper ELBEZ, Madame Marylène LAUG, Madame Arlette DÉCOU, Monsieur Christophe CARRÈRE, Madame Marie-Pierre LEDU-AJAVON, Monsieur Jean-Michel RICHARD, Monsieur Guy GIMENEZ, Maires-Adjoints, Madame Micheline HERNANDEZ, Monsieur Philippe GALLIOT, Madame Chantal PELLETIER (jusqu'à 22 H 00), Monsieur Luc WURMLINGER, Monsieur Christian TOIRON, Madame Anne-Lise POLLONO, Monsieur Métin YAVUZ, Madame Danielle LAUMAILLET, Madame Marie-Claude GLADIEUX, Madame Claudine NAAS, Monsieur Georges REYMOND, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur le Maire Alain GIRARD, absent empêché, donne procuration à Madame Nelly PROVOST, Monsieur Nourédine LAJAAITI à Monsieur Jean-Michel RICHARD, Mademoiselle Emilie BAMBA à Madame Marylène LAUG, Madame Chantal PELLETIER à Monsieur CARRÈRE (à partir de 22 H), Madame Anissa MERZOUG à Monsieur Prosper ELBEZ, Monsieur Jean-Pierre TEMIM à Madame Arlette DÉCOU.

ETAIENT ABSENTS : Mademoiselle Cécile DERAMAIX, Madame Véronique PEROTTI-CREA, Monsieur Jean-François DESMEDT, Monsieur Eric LEDOUX, Monsieur Olivier KIENZLER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Métin YAVUZ.

Assisté de : Madame Claudine LANGER, Attachée en charge de la Direction Générale des Services.

Monsieur le Maire absent empêché, la séance est placée sous la présidence de Madame Nelly PROVOST et débute à 20 H 45.

Madame Nelly PROVOST procède à l'appel nominal et, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Madame Nelly PROVOST propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Annulation du marché relatif à la fourniture de repas aux restaurants scolaires et centres de loisirs primaire et maternel, Maison de la Petite Enfance et restaurant communal – Lot N°2 Goûters.

- Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer un avenant n°1 au marché 09/30 de l'entreprise TPSP Etablissement secondaire de J. LEFEBVRE Ile de France relatif à l'entretien, réparations, travaux de réfection et d'aménagement des voiries communales, dépendances, équipement et réseaux divers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire les points présentés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

ELIT le secrétaire de séance : Monsieur Métin YAVUZ.

I - *Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2009*

Monsieur Georges REYMOND fait une déclaration, cf. page 26.

Madame Claudine NAAS fait une déclaration, cf. pages 24 et 25.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à la majorité des voix (2 contre : Monsieur Georges REYMOND et Madame Claudine NAAS).

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2009.
sous réserve de la modification de la page 10 par le décalage de la mention du départ de Monsieur Jean-François DESMEDT à 21 H 56 à placer avant le vote de la motion contre la privatisation de La Poste, le vote restant inchangé.

II - COMMUNICATION

➢ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DECISIONS N°	DATE	OBJET	MONTANT
09-122	16-sept.-09	Convention avec l'entreprise Passion Vitrail pour la prestation "atelier du maître verrier médiéval".	460 € T.T.C.
09-123	24-sept.-09	Contrat de prestation de services pour la programmation technique et environnementale pour la création d'une école maternelle dans un bâtiment existant.	24 150 € H.T.
09-124	2-oct.-09	Contrat avec BL Animations relatif à l'animation de la parade de Noël, le Samedi 12 décembre 2009.	950 € TTC
09-125	5-oct.-09	Contrat avec la Société France Arts et Feux relatif à l'organisation du spectacle pyrotechnique du 12 décembre 2009, pour la parade de Noël.	4 500 € T.T.C.
09-126	7-oct.-09	Tarification des concerts pour le Festival Blues, des 12 et 13 février 2010, selon les tarifs de la programmation culturelle 2009-2010 proposée par la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres.	13 € (Plein tarif) 10 € (tarif réduit)
09-127	7-oct.-09	Contrat avec Mr JOSEPH-ANGELIQUE Guy Emile, représentant du groupe 97 relatif à l'organisation du concert pour la soirée Cabaret Antillais du vendredi 20 novembre 2009, pour la semaine antillaise.	2 000 € T.T.C.
09-128	7-oct.-09	Contrat de vérification technique de 7 armoires électriques dédiées aux manifestations festives.	480 € H.T./an
09-129	8-oct.-09	Convention avec l'association La Mesnie des Puys pour la prestation "Campement médiéval, artisanats, musique, danses, contes".	550 € T.T.C.

09-130	8-oct.-09	**Convention avec l'Association "Les Compagnons d'Armes" pour** la prestation "Camp et initiation à l'escrime médiévale".	0 €.
09-131	8-oct.-09	**Convention avec l'association Unité Mobile de Premier secours** pour le dispositif prévisionnel de secours.	800 € T.T.C.
09-132	8-oct.-09	**Convention avec la société SCMS Europe pour une formation à** l'entretien et la maintenance du matériel sportif.	940 € HT.
09-133	8-oct.-09	**Contrat avec Blanger Organisation relatif à l'animation "Le** Carilloneur" **pour la parade de Noël, le samedi 12 décembre** 2009.	3 270,50 € T.T.C.
09-134	8-oct.-09	**Convention avec Mr Thierry RICHARD, Calligraphe, pour une** animation de calligraphie médiévale.	300 € T.T.C.
09-135	12-oct.-09	Convention avec l'Union Nationale **des Centres sportifs de plein air, pour une séance de Vélo Tout Terrain et une séance de tir à** l'arc.	224 € T.T.C.
09-136	21-oct.-09	Modification d'un acte spécial de sous-**traitance n°1 au marché** 09/15 de l'entreprise TPSP - Lot n°1 : travaux de voirie.	11 265,92 € H.T.
09-137	22-oct.-09	**Contrat de prestations de services pour une mission d'assistance à la maitrise d'ouvrage relative à la création d'une** école maternelle dans un bâtiment existant.	79 350 € H.T.
09-138	30-oct.-09	Contrat avec le **Football Club Antillais de Vigneux sur Seine relatif à l'organisation du cabaret Antillais dans le cadre de la** semaine antillaise, le vendredi 20 novembre 2009.	1 650 € TTC
09-139	2-nov.-09	Passation d'un acte spécial de sous-**traitance n°2 au marché** 09/15 de l'entreprise TPSP - Lot n°1 : travaux de voirie.	4 400 € H.T.
09-140	2-nov.-09	**Convention avec la compagnie des Frankland, pour une** démonstration de combat médiéval.	450 € TTC
09-141	3-nov.-09	Contrat de location et d'entretien d'une machine à **affranchir** INTTILINK DM575 avec la Société PITNEY BOWES.	2 331,39 € H.T.
09-142	3-nov.-09	**Contrat de cession portant sur un spectacle avec l'agence "Show en ville", au profit des Centres de Loisirs Maternel et** Primaire en date du 16 décembre 2009.	650 € TTC
09-143	3-nov.-09	**Convention portant sur un spectacle avec la Ligue de l'Enseignement de l'Essonne au profit de l'école maternelle** Emile Boyer le vendredi 18 décembre 2009.	740 € TTC
09-144	12-nov.-09	Contrat de location LIXXBAIL relatif à la location **et à la** maintenance de 4 machines d'entretiens pour sols sportifs.	8 497,80 € H.T.
09-145	9-nov.-09	**Contrat avec l'association Les Amis des Livres relatif à l'animation de la conférence sur Jean JAURES, le samedi 5** décembre 2009, salle Paroles.	250 € TTC

Monsieur Georges REYMOND s'interroge sur le fait que les élus puissent être récipiendaires du relevé des décisions au moment de la communication des pièces du conseil municipal.

Madame Nelly PROVOST prend note de la demande à laquelle une réponse sera donnée lors du prochain conseil.

III) INFORMATION

Tout d'abord quelques informations d'ordre administratif :

Loi SRU et son article 55
Une bonne nouvelle pour notre commune, le prélèvement sur les ressources fiscales des communes ayant insuffisamment de logements sociaux, ne sera pas effectué au titre de l'année 2009. Les dépenses que nous avons engagées en 2007 sont déductibles et ont fait passer notre prélèvement sous le seuil de 3 811,23€. Il s'agissait essentiellement de la subvention pour surcharge foncière pour l'acquisition du 30 avenue de la République (aménagement de 55 logements sociaux) au profit de la SAREPA et pour un montant de 39 000 € versé en 2007.
Je vous rappelle que nous sommes aujourd'hui à 11, 67 % de logements sociaux, et que l'année 2009 a vu la livraison du Petit Crosne, 55 logements sociaux. Pour l'année 2010, l'offre de logements sociaux va augmenter avec la livraison de la résidence (IMMOCEC) de l'entrée de ville 10 -12 avenue Jean Jaurès.

Dérogation à la règle du repos dominical :
La Mutuelle Générale des Cheminots a tenu un stand de prévention lors de la manifestation du 17,89 qui s'est déroulé le 18 octobre dernier. C'est donc un salarié de la Mutuelle qui a travaillé cette journée là ; nous n'avions pas de conseil municipal entre la demande de dérogation à la règle du repos dominical transmise par la Préfecture et reçue en Mairie le 6 octobre et la manifestation. J'ai transmis à la Préfecture un avis favorable et me suis engagé à en informer le conseil.

La mise en route au 1er novembre de l'alimentation possible de la carte Atout via internet, un service très apprécié.

Travaux
Ils se poursuivent au niveau du **rond point des Bosquets**. Quant aux travaux du SIARV, côté rue du Moulin de Senlis, ils sont terminés. Les travaux du futur **Parc des Bords de l'Yerres, aménagement de la phase 1,** conduits par la communauté d'agglomération vont pouvoir démarrer prochainement.
Bonne nouvelle, le démarrage des travaux de la **Bibliothèque Jacques Prévert**, dorénavant communautaire est prévu en mars 2010.

→ Des nouveautés :

Notre marché, comme vous l'avez certainement remarqué s'est développé en fréquentation de commerçants et surtout nous avons ouvert un deuxième créneau horaire le mardi de 15H à 20H, ce qui permet à tous au sortir de l'école, du travail, du RER, de leurs activités de faire le marché même en début de soirée avant de rentrer chez soi. Ce marché est en régie municipale.
Nous comptons sur vous pour une fréquentation assidue. Rendez vous demain aux étals et tout particulièrement **le mardi 15 décembre** où notre marché des quatre saisons prendra ses habits de Noël pour le plaisir des grands et des petits..

Un festival Metal Miedeval, près de 500 personnes en concert et un millier de visiteurs sur le parc Anatole France.

→ Une rentrée très chargée

Démocratie participative active avec
- **des** réunions de conseils de quartier, à noter la visite du quartier ouest le samedi matin **19 décembre** et deuxième quinzaine de janvier une formation en direction des conseillers de quartier.
- **Et des réunions régulières du CCIG**

Rappel, inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre, 17H30

Octobre a démarré avec la très belle **Biennale des Arts** qui cette année, comptait de nombreuses œuvres, peintures, sculptures, céramiques, dont certaines venues de notre ville jumelle en Belgique, du **Cell'Art Group**, un atelier d'artistes au sein du Home André Livémont de Beloeil. D'autre part, la Maison des Arts propose régulièrement des expositions lors des week-ends.

Octobre et novembre, ce fut une offre très variée de concerts :

Louis Bertignac (concert de la communauté d'agglomération) mit le feu à l'Espace René Fallet, et mi-novembre ce furent les orchestres métal qui résonnèrent douze heures durant, dans cette même salle, qui n'avait encore jamais participé à ce déchaînement sympathique de partage de sons **metal** en toute convivialité et bienveillance, pour le plaisir de tous.

Notre Dame de Crosne offrait de son côté un bouquet de **Bach**, un **Baryton à la Cour du Prince Esterhazy** (concert de la communauté d'agglomération) et la **Tempesta di dolcezza** vendredi soir.

Octobre et novembre, une offre de semaines thématiques :

- La **semaine dite bleue,** une semaine de solidarité mise en place par le CCAS en direction des seniors (Equilibre et marche nordique, loto, thé dansant, croisière).

- La **semaine culturelle antillaise** qui a fait salle comble lors des déjeuners, dîners concoctés pour l'occasion et la soirée cabaret de vendredi. Je vous convie à venir nombreux à la soirée Aimée Césaire de mardi, dès 20H pour un pot de clôture et une dernière occasion pour admirer les œuvres de notre Directeur du Pôle Jeunesse, Sports, logistique et associations, et artiste Willy Taraud.

- **La semaine de la science**, consacrée à l'eau en bibliothèque.

Culture toujours, avec nombreuses **expositions**, une délicieuse exposition sur **les mots de la gourmandise**, un peu plus studieuse sur notre « **ami Victor Hugo** » et à venir pour nos plus jeunes « **Le manga pour les filles** » du 17 au 28 novembre en bibliothèque.

Des **conférences** sur **l'allaitement maternel, Les écrivains américains à Montaparnasse, Victor Hugo jugé** par **Barbey d'Aurilly.** Et enfin un zeste de philosophie avec un sujet qui nous intéresse tout particulièrement, **« A qui appartient le pouvoir politique dans une démocratie » ?.**

Sport à l'honneur tout particulièrement en ce mois d'octobre, avec la manifestation **« handisport »** au boulodrome **et surtout les 20 ans du 17,89 qui cette année fut une manifestation mémorable. Bravo à tous...**

Novembre, c'est un mois du souvenir, **un mois de commémorations** au cimetière et au Monument aux Morts de la ville pour célébrer l'armistice de 1919, où de nouveau nos jeunes de l'école Brassens nous ont tout particulièrement touchés avec leur chant de la Marseillaise.

Je vous donne rendez-vous **le 27 novembre à 14H15** à l'angle de la rue des Platanes et de l'avenue de la République pour fêter la réhabilitation de la rue des Platanes et la pose d'une **plaque histoire « Baille Lemaire ».** A cette occasion les élèves de CM2 de Brassens nous accompagneront en chanson.
Nous poursuivrons avec **la plantation d'un Gingko biloba**, offert par le Lion's Club de Crosne, au Parc Anatole France avec des CE1 cette fois, et nous clôturerons par un goûter au Petit Prince.

Début Décembre, réservez votre **samedi 5 décembre**, nous célèbrerons, en cette année 2009, **Jean Jaurès** et le 150ème anniversaire de sa naissance, avec un conférencier de très grande qualité Mr Stelio Farandjis, un universitaire français nommé par François Mitterrand secrétaire général du Haut Conseil à la Francophonie, une exposition et un document filmé.

Nous poursuivrons le mois avec les rendez-vous traditionnels entre goûters, fêtes, la **remise de colis aux personnes âgées, parade de Noël** (pour la 1ère fois en led, ce qui permettra une économie d'énergie notoire à la commune), le tout lancé le **6 décembre** avec **le Repas de la Fraternité** et l'allumage en centre ville des illuminations de Noël, qui seront étendues à toute la ville **le 12 décembre** pour la Parade, et une invitation à saluer la pose d'éclairage led, les 1ers en Ile de France, rue des Bâtisseurs.

N'oubliez pas le concert de Noël **le 13 décembre**, le **réveillon du 31** et je vous invite tout de suite à réserver **votre samedi 9 janvier** pour la réception des nouveaux crosnois le matin et les vœux du maire et de la municipalité à 17H.

IV) FINANCES

1. Décision modificative n° 1 du budget communal de 2009.

Il est proposé d'ajuster des écritures budgétaires de l'exercice 2009 à savoir :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture	TOTAL
	Dépenses de Fonctionnement	**85 000**	**326 200**	**241 200**
011	***Charges à caractère général***	***54 000***	***165 500***	***115 000***
	6042 Achats de prestations de services	35 000	26 900	-8 100
	60611 Eau et assainissement		8 000	8 000
	60628 Autres fournitures non stockées		35 000	35 000
	60632 Fournitures de petit équipement		1 500	1 500
	6135 Locations mobilières	10 000	5 600	-4 400
	61521 Terrains		2 100	2 100
	61522 Bâtiments		15 000	15 000
	61523 Voies et réseaux		15 000	15 000
	61551 Matériel roulant		10 000	10 000
	6156 Maintenance		9 500	9 500
	617 Etudes et recherches		23 000	23 000
	6185 Frais de colloques et séminaires	6 000		-6 000
	6227 Frais d'actes et de contentieux		10 000	10 000
	6231 Annonce et insertions	3 000		-3 000
	6236 Catalogues et imprimés		900	900
	6261 Frais d'affranchissement		1 000	1 000
	637 Autres impôts, taxes et versements assimilés		2 000	2 000

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture	TOTAL
012	***Charges de personnel et frais assimilés***	***31 000***	***126 000***	***95 000***
	6218 Autre personnel extérieur		22 000	22 000
	64111 Rémunération principale		14 000	14 000
	64118 Autres indemnités		60 000	60 000
	64131 Rémunérations	15 000		-15 000
	6451 Cotisations à l'URSSAF	16 000		-16 000
	6453 Cotisations aux caisses de retraites		14 000	14 000
	64731 Versées directement		16 000	16 000
023	***Virement à la section d'investissement***		***33 360***	***33 360***
67	***Charges exceptionnelles***		***1 340***	***1 340***
	678 Autres charges exceptionnelles		1 340	1 340
	Recettes de Fonctionnement		**241 200**	**241 200**
013	***Atténuation de charges***		***89 000***	***89 000***
	6419 Remboursements sur rémunérations du personnel		75 000	75 000
	6459 Remboursement sur charges de sécurité sociale		14 000	14 000
70	***Produits des services du domaine et ventes diverses***		***9 900***	***9 900***
	70323 Redevance d'occupation du domaine public		4 900	4 900
	70878 Participation d'utres redevables		5 000	5 000
73	***Impôts et Taxes***		***2 300***	***2 300***
	7336 Droits de place		2 300	2 300
74	***Dotations, subventions et participations***		***117 000***	***117 000***
	74711 Emplois-jeunes		27 000	27 000
	7473 Départements		10 000	10 000
	7478 Autres organismes		80 000	80 000
77	***Produits exceptionnels***		***23 000***	***23 000***
	7788 Produits exceptionnels divers		23 000	23 000
	Dépenses d'Investissement	**628 540**	**261 830**	**-366 710**
20	***Immobilisations incorporelles***	***184 000***	***250 000***	***+66 000***
	2031Frais d'Etudes	180 000		-180 000
	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences	4 000		-4 000
	2041 Subvention d'équipement aux organismes publics		250 000	250 000
21	***Immobilisations corporelles***	***226 730***	***4 430***	***-222 300***
	2111 Terrains nus	21 000		-21 000
	2151 Réseaux de voirie	87 830		-87 830
	21534 Réseanx d'électrification	74 400		-74 400
	21578 Autre matériel et outillage de voirie	15 000		-15 000
	2158 Autres installations, matériel et outillage tech		4 300	4 300
	2183 Matériel d bureau et Informatique	500		-500
	2188 Autres immobilisations corporelles	28 000	130	-27 870
23	***Immobilisations en cours***	***217 810***	***7 400***	***-210 410***
	2313 Constructions	217 810	7 400	-210 410
	Recettes d'Investissement	**436 470**	**69 760**	**-366 710**
021	***Virement de la section de fonctionnement***		***33 360***	***33 360***
13	***Subventions d'investissement***	***200 970***	***33 900***	***-167 070***
	1326 Autres établissement publics locaux	200 970		-200 970
	1341 DGE		33 900	33 900
16	***Emprunts et dettes assimilées***	***235 500***	***2 500***	***-233 000***
	16441 Emprunts et desttes assimilées	235 500		-235 500
	165 Dépôts et cautionnement reçus		2 500	2 500

Ces ajustements s'expliquent notamment pour le chapitre :

SECTION FONCTIONNEMENT

1-Dépenses de fonctionnement : +241 200 €

- 011 – charges à caractère général : +115 000 €

- ***Ouvertures de crédits pour :***
  - la mise en place du dispositif de prévention contre la grippe AH1N1 préconisé par l'Etat
  - l'entretien des bâtiments, voies et réseaux, matériel roulant
  - le site internet
  - l'assistance CIG
  - consommation d'eau
  - location photocopieur, véhicule repas portage, matériel d'entretien de gymnase
  - procédure de contentieux
  - l'affranchissement
  - la taxe sur l'emploi des handicapés
  - maintenance de la vidéo surveillance
  - Avance des honoraires du maître d'œuvre pour l'aménagement de la bibliothèque rue de Schotten (somme inscrite en recette pour remboursement du Val d'Yerres)

- ***Diminution des crédits ouverts :***
  - recherche amiante (régularisation crédit)
  - mise en place du transport scolaire (non réalisé sur 2009)
  - séminaires

- 012 – charges de personnel : +95 000 €
  - ajustement des crédits pour la rémunération des heures supplémentaires et des vacataires
  - prise en compte des deux recrutements aux ressources humaines

- 67 – charges exceptionnelles : remboursement de la participation des familles suite à l'annulation des mini-séjours. +1340 €
- 023- Virement à la section d'investissement : +33 360 €

2-Recettes de fonctionnement : +241 200 €

- 013 – atténuation de charges : +89 000 €
  - remboursement assurance arrêts maladie et accidents de travail
  - remboursement des salaires du 1er trimestre 2009 pour le personnel de la bibliothèque
  - remboursement pour le fonds de compensation du supplément familial de traitement

- 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses : +9 900 €
  - régularisation d'encaissement de droit de voirie
  - réajustement participation du Val d'Yerres sur les services partagés

- 73 – Impôts et taxes : +2 300 €
  - ajustement des encaissements des droits de place (Brocante-Carnaval)

- 74 – Dotations, subventions et participations : +117 000 €
  - ajustement des aides de l'état pour les contrats d'accompagnement à l'emploi
  - subvention départemental pour le carnaval
  - ajustement participation CAF (contrat jeunes encaissement de 2007)

- 77 – Produits exceptionnels : +23 000 €
  - remboursement de l'avance des honoraires du maître d'œuvre pour l'aménagement de la bibliothèque rue de Schotten

SECTION INVESTISSEMENT

1-Dépenses d'investissement : - 366 710 €
- 20 – Immobilisations incorporelles : -184 000 €
  - annulation des crédits pour l'étude de l'aménagement de la bibliothèque

- 204 – Subventions d'équipement versées : + 250 000 €
  - inscription de la participation aux travaux d'aménagement de la bibliothèque

- 21 – Immobilisation corporelles : -222 300 €
  - réajustement et annulation des crédits ouverts pour :
    Acquisition de terrain (rue de la Glacière)
    Travaux et installations de voirie
    Réseaux d'électrification
    Acquisition de matériel de voirie, de bâtiments et divers

- 23 – Construction : -210 410 €
  - réajustement des crédits en fonction des travaux prévus et non commencés sur cet exercice et sur la réalisation.

2- Recettes d'investissement : -366 710 €

- 13 – Subventions d'investissement : -167 070 €
  - annulation d'une partie de la subvention versée par CAF pour la construction de la maison de la petite enfance
  - inscription des subventions pour la dotation globale d'équipement (EP rue des platanes et vidéo surveillance)

- 16 – Emprunts et dettes assimilées : - 233 000 €
  - diminution de notre ligne d'emprunt pour l'équilibre budgétaire

021 Virement de la section de fonctionnement : + 33 360 €

Les coûts concernant le site internet et la place de la tribune de l'opposition sur internet seront communiqués à Monsieur REYMOND lors du prochain conseil.

Madame PROVOST répond aux interrogations de Monsieur REYMOND sur les procédures de contentieux, les crédits séminaires, le recrutement de personnel pour le service ressources humaines, le poste 70 des recettes et le point 21 des dépenses, le point 13 des investissements.

Monsieur RICHARD répond aux interrogations de Monsieur REYMOND sur la maintenance de la vidéo surveillance ;'installation rue du Moulin de Senlis, rue Suzanne et programme en cours pour la suite des installations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à la majorité des voix (1 contre : Madame Claudine NAAS),
DECIDE de modifier le budget communal 2009, équilibré en dépenses et en recettes à savoir :
Section de Fonctionnement à : 241 200 €
Section d'Investissement à : - 366 710 €

2. Remboursement de la Taxe Foncière 2009 du terrain sis 41 rue du Moulin de Senlis.

Dans le cadre de l'aménagement du quartier du Maroc et afin de sécuriser et d'empêcher l'installation sur les espaces libérés, la commune a condamné l'accès à ces espaces et notamment pour un terrain sis rue du Moulin de Senlis et ce depuis plus d'un an. Ce bien n'a été acquis par la commune que fin octobre 2009.

Par contre, compte-tenu des travaux de sécurisation et de la perte de jouissance de leur terrain, l'un des héritiers demande le remboursement de la totalité de la taxe foncière de 2009, qu'il a acquittée auprès de la trésorerie de Montgeron et qui s'élève à 179 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser la taxe foncière de 2009 à cette personne.

V) DIRECTION GENERALE

1. Présentation du rapport SMOYS.

Madame Arlette DÉCOU, élue représentant la collectivité au SMOYS, indique que le présent projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet la présentation du rapport d'activité de l'année 2008 du Syndicat Mixte Orge Yvette-Seine pour l'Electricité et le Gaz.

Pour mémoire, les collectivités locales ou établissements publics de coopération intercommunale adhérents au SMOYS sont les suivants :

- ➔ Créé en 1922, ce syndicat s'appelait « Syndicat des communes de Juvisy et environs pour le Gaz et l'Electricité.
- ➔ Le 26 mai 1994, il devient le Syndicat Intercommunal Orge-Yvette-Seine pour l'Electricité et le Gaz.
- ➔ Le 26 juin 1997, il se nomme Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'Electricité et le Gaz à la suite de l'adhésion du SAN d'EVRY devenu Communauté d'Agglomération (SMOYS).
- ➔ Les communes qui le composent sont :

Ablon, Athis, Boussy Saint Antoine, Communauté d'Agglomération Seine Essonne, Chilly Mazarin, Crosne, Draveil , Epinay/Orge, Etiolles, Fleury Mérogis, Grigny, Juvisy/Orge, Le Plessis Paté, Les Ulis, Montgeron, Morsang/Orge, Paray Vieille Poste, Ris-Orangis, Saint-Michel/Orge, Sainte Geneviève-des-Bois, Savigny/Orge, Soisy/Seine, Vigneux/Seine, Villemoisson/Orge, Villeneuve-le-Roi, Villiers/Orge, Viry Chatillon, Yerres.

Missions :

- ➔ Le syndicat sert d'interface entre les villes adhérentes et ERDF/GRDF.
- ➔ Il procède aux signatures des contrats des réseaux.
- ➔ Il reverse les redevances obtenues aux communes.
- ➔ Le SMOYS subventionne certains travaux d'éclairage public.

Il subventionne aussi les achats de véhicules électriques après délibération.

Les précisions demandées par Monsieur REYMOND sur les contributions du SMOYS (subventions, redevances) seront apportées lors du prochain conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE de la présentation de ce rapport.

2. Présentation du rapport d'activités 2008 du SIARV.

Monsieur Christian TOIRON rappelle que le SIARV comprend :

- ➔ 17 communes dont 7 en Val de Marne et 10 en Essonne, bordant l'Yerres, le Réveillon ou la Seine et couvrant un territoire de 11 234 hectares.
- ➔ 558 kms de réseau de la collecte Eaux Usées
- ➔ 528 kms de réseau d'eau Pluviale
- ➔ 43 bassins dont 22 à ciel ouvert
- ➔ 20 dépollueurs
- ➔ Pour la gestion des crues : 8 ouvrages régulateurs, 7 vannages
- ➔ Pour l'accès au cours d'eau, 45 km de berges publiques et de liaisons vertes réalisées et entretenues, 34 passerelles.

En 2008 :

- ➔ Réalisation promenade de Soulins à Brunoy
- ➔ Passerelle entre Varennes Jarcy et Combs la ville
- ➔ Maillon liaison verte de la plaine Chalandray à Montgeron
- ➔ Lancement du chantier de liaison verte et de restauration des berges entre l'Ile des Prévosts et le ru de la débouche sur Montgeron Crosne
- ➔ Grand nettoyage des Berges de l'Yerres et du Réveillon
- ➔ Concours de pêche pour les enfants
- ➔ Grand alevinage (déversement brochets, perches, goujons, gardons)

ACTIVITES DU SIARV

Fiabiliser la collecte et le transport des Eaux Usées **:**

- ➔ Gestion Rationnelle des Réseaux, Service entretien au communes, travaux.

Maitriser le ruissellement des Eaux Pluviales **:**

- ➔ Collecter, stocker, dépolluer.

Sur Crosne en 2008 : Dépollueur des Eaux Pluviales rue du Moulin de Senlis,
Création d'un poste anti-crue Senlis et création d'un ouvrage de stockage chemin de la Bassinette.

Restaurer les milieux aquatiques et accéder aux cours d'eau **:**

- ➔ Entretien de plus de 32 km de berges sur l'Yerres et le Réveillon : une part importante de l'entretien courant des bassins d'eaux pluviales (tonte, tailles haies...) a été confiée à un Centre d'Aide par le Travail (CAT de Rosebrie). La surface de tonte représente 40 000m2.

- ➔ Curage des bassins et des fossés afin d'optimiser leur rôle de rétention.
- ➔ Aménagement des berges (plantation, engazonnement, prairies fleuries...)
- ➔ Bûcheronnage, fauchage, désherbage thermique.
- ➔ Création de cheminements : 5 passerelles installées, 1,7 km de cheminement créé sur Crosne/Montgeron : liaison verte entre l'île des Prévosts et la plaine de Chalandray (rive gauche) pour un linéaire de 542 m.

Protéger les Eaux de surface et les nappes souterraines :
- ➔ Contrôle des milieux naturels, suivi de la qualité de l'eau (608 analyses réalisées), étude de la dépollution des Eaux Pluviales (388 analyses réalisées).

Prévenir et lutter contre les inondations :
- ➔ Gestion, entretien des ouvrages hydrauliques (8 barrages),
- ➔ Gestion des crues (dispositif SIRYAC : système d'information des riverains de l'Yerres par l'Alerte Crue).

Indicateurs Financiers :

Vote du budget → 21 millions d'Euros d'investissements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2008 du SIARV.

3. Actualisation des régies : droits de place et bibliothèque.

Régie des droits de place pour les commerces non sédentaires :

La commune de Crosne a repris en régie la gestion du marché alimentaire.

Le conseil a approuvé lors de la séance du 29 septembre 2009 le montant des droits de place selon les modalités suivantes :

- ➔ 2,22 € le mètre linéaire pour les permanents
- ➔ 3,32 € le mètre linéaire pour les volants

Or, dans sa délibération du 26 septembre 1994, le Conseil municipal a permis la création d'une régie de recettes pour l'encaissement du prix des droits des places pour les commerçants non sédentaires et a fixé le montant de ces droits de place à 30,00 francs le mètre linéaire.

Par contre, les modalités inscrites par la délibération du 16 décembre 2002 et son annexe 2, à savoir le montant du fonds de caisse à 30,00 €, ainsi que le montant de l'encaisse que le régisseur sera en droit de conserver à 2 500,00 € et la périodicité de versement d'au moins une fois par mois à la perception peuvent tout à fait s'appliquer à un marché en redémarrage.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité des voix, (1 abstention : Monsieur Georges REYMOND),
APPROUVE la modification de la délibération prise le 26 septembre 1994 et d'inscrire les nouveaux droits de place :

- 2,22 € le mètre linéaire pour les permanents.
- 3,32 € le mètre linéaire pour les volants.

Madame Chantal PELLETIER quitte la séance à 22 H 00 et laisse une procuration à Monsieur Christophe CARRÈRE.

Régie d'avances et de recettes pour la bibliothèque :

La bibliothèque a fait l'objet d'un transfert de compétence vers la communauté d'agglomération du Val d'Yerres le 1er janvier 2009, en vertu d'une délibération prise par le Conseil Communautaire le 17 décembre 2008.

Or par délibération du 16 décembre 2002, et son annexe 8, le conseil municipal avait créé une régie de recettes et d'avances auprès de la bibliothèque municipale.

L'arrêté n° 09-92 a mis fin aux fonctions de régisseur et suppléant des personnels de bibliothèque depuis le 1er avril 2009.

LE CONSEIL MUNCIPAL,
A l'unanimité,
DECIDE de supprimer cette régie d'avances et de recettes.

4. Participation de la ville de Crosne à la mobilisation citoyenne en vue de la conférence de Copenhague sur le climat – Signature de l'appel « l'ultimatum climatique ».

Madame PROVOST rappelle que les problématiques relatives à l'environnement sont régulièrement portées à la connaissance de l'assemblée délibérante.

En effet, il nous parait nécessaire d'appuyer les initiatives locales, nationales et parfois internationales comme c'est le cas pour le sujet qui nous est soumis maintenant.

Les collectivités locales sont concernées, elles sont force de proposition, d'initiative et de relais envers les citoyens.

Monsieur REYMOND précise qu'il s'agit d'une motion que Les Verts ont présentée dans tous les conseils municipaux où ils sont inscrits et qu'il pense que les élus présents seront sensibles à ce problème de Copenhague.

Madame PROVOST souligne qu'il est important de manifester collectivement notre soutien et notre demande pour que les problèmes environnementaux soient traités de façon urgente.

Madame LAUG intervient aussi, en tant que Présidente du Groupe des élus de Gauche, pour soutenir complètement cette motion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
APPROUVE la motion « Ultimatum Climatique».

WWF GREENPEACE

ACTION fidh Secours Catholique Caritas

lancent

L'ULTIMATUM CLIMATIQUE

Monsieur le Président,

Au mois de décembre de cette année se tiendra à Copenhague le Sommet de l'ONU sur le climat. Confrontés au péril climatique, les dirigeants du monde entier devront parvenir à surmonter leurs divergences d'intérêts de court terme pour se rassembler autour d'un projet politique mondial fondé sur un constat scientifique objectif et ainsi donner une suite au protocole de Kyoto qui soit à la hauteur des enjeux que nous allons devoir tous ensemble affronter dans les décennies à venir. Le résultat de cette conférence dessinera l'avenir climatique de l'humanité. Or comme le rappelait il y a un an le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon, « nous sommes au bord d'une catastrophe si nous n'agissons pas ».

Acteurs reconnus de la protection de l'environnement, des droits humains et de la solidarité internationale, conscients des responsabilités qui sont les nôtres, nous avons décidé pour la première fois de parler d'une seule voix pour vous exprimer publiquement notre préoccupation et vous appeler à agir avec ambition et détermination lors de la Conférence de Copenhague. Au regard de l'ultimatum climatique auquel l'humanité est confrontée aujourd'hui, Monsieur le Président, vous aurez rendez-vous avec l'Histoire en décembre 2009.

Le réchauffement du système climatique est sans équivoque. L'activité humaine en est la cause. Ses impacts se font déjà ressentir en différents points du globe, notamment par la multiplication des catastrophes climatiques. Si nous n'agissons pas maintenant, ils seront sans aucun doute encore plus dévastateurs. C'est le constat sans appel de 2 500 scientifiques du monde entier qui ont reçu collectivement le Prix Nobel de la Paix en 2007 pour leurs travaux sur le phénomène des changements climatiques. Depuis, de nouveaux éléments scientifiques montrent, chaque jour, que le climat se dérègle au-delà des prévisions les plus pessimistes, avec des conséquences bien plus précoces que prévues et d'ores et déjà visibles.

S'il est encore difficile d'évaluer avec précision l'amplitude des impacts, le danger est en revanche déjà certain. Ecosystèmes ravagés, variabilité climatique extrême, hausse du niveau des océans... Les premières victimes de ces catastrophes en chaîne sont les populations déjà vulnérables en Afrique subsaharienne, en Asie centrale, du Sud Est ou dans de nombreux pays insulaires. La sécurité alimentaire, l'accès à l'eau ou à la terre sont gravement menacés et des centaines de millions de personnes risquent d'être poussées à l'exode, grossissant les rangs de ceux que l'on nomme les « réfugiés climatiques ». Dans un monde de crises, nous craignons que la guerre, l'autoritarisme, les inégalités, la misère et la souffrance humaine prennent encore un peu plus le pas sur la paix, la dignité humaine et la démocratie.

L'urgence climatique nous commande donc d'agir à la hauteur des périls qui sont devant nous. Nous maîtrisons déjà la plupart des technologies nécessaires pour relever le défi d'un mode de développement qui intègrerait à sa juste mesure l'impératif climatique. De plus, cette rupture avec un modèle de développement hérité d'un passé révolu recèle des opportunités d'économies, d'emplois et d'innovations considérables. Encore faut-il que nous prenions la décision politique de le faire.

Tout d'abord, il faut impérativement parvenir à stopper la croissance des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2015 avant de les faire décroître. C'est la seule voie pour limiter le réchauffement des températures bien en dessous de 2°C, seuil au-delà duquel la capacité à s'adapter de nos sociétés et des écosystèmes est menacée. Pour ce faire, Les pays industrialisés, dont la France, doivent s'engager collectivement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici à 2020 par rapport à 1990.

Mais cela ne sera pas suffisant. Les pays en développement doivent, eux aussi, mettre en place les politiques industrielles, énergétiques et agricoles qui limiteront la croissance de leurs émissions avant de les réduire, sans compromettre leur légitime aspiration au développement économique et social. L'accord de Copenhague devra permettre à ces pays d'évoluer vers des modèles sobres en carbone. Il devra aussi leur permettre de s'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique.

Pour nombre d'entre eux, en particulier les plus vulnérables, ces actions ne pourront se faire sans le soutien financier et technique des pays industrialisés. Les besoins d'ici à 2020 sont évalués à plus de 100 milliards d'euros par an. C'est moins de 10% des dépenses militaires mondiales.

Responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui dans l'atmosphère, munis de capacités d'action plus fortes, les pays industrialisés portent la responsabilité morale, légale et économique de mener le combat contre le dérèglement du climat. Monsieur le Président, vous vous devez de prendre la tête de ce combat qui est sans aucun doute l'enjeu de ce siècle. Notre avenir commun dépendra dans deux cents jours des choix politiques qui seront faits.

Serge Orru, **WWF-France**
Pascal Husting, **Greenpeace France**
François Danel, **Action contre la Faim**
Olivier Braunsteffer, **Care France**
Souhayr Belhassen, **FIDH**
Nicolas Hulot, **Fondation Nicolas Hulot**
Anne Bringault, **Les amis de la terre**
Michel Bruguière, **Médecins du Monde**
Luc Lamprière, **Oxfam France Agir Ici**
Sandrine Mathy, **Réseau Action Climat**
Michel Roy, **Secours Catholique**

5. Motion sur les abeilles.

Monsieur Jean-Michel RICHARD présente cette motion.

Inscrite au Contrat de projet Etat-Région, Natureparif, agence pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France a célébré son premier anniversaire le 30 juin dernier. Outil de partage de la connaissance au service de la préservation de la nature et de la biodiversité en Île-de-France, créée à l'initiative de la Région et de l'Etat, Natureparif rassemble également collectivités territoriales, associations de protection de la nature, établissements de recherche, fédérations et entreprises.

Structure visant à dynamiser les échanges de bonnes pratiques, Natureparif a aussi pour mission la création de l'observatoire régional, indispensable au suivi de la biodiversité en Ile-de-France. Natureparif entend ainsi favoriser l'intégration de la biodiversité tant dans les politiques publiques que dans les pratiques privées.

C'est dans ce cadre que **Natureparif** s'associe aujourd'hui à l'**UNAF** (Union nationale de l'apiculture française), la **LPO,** l'association **Agir pour l'Environnement et le MDRGF**, pour alerter le grand public sur la situation alarmante que vivent l'abeille et le secteur de l'apiculture. En effet, les abeilles sont menacées en raison de mutations profondes de l'environnement dues principalement à des pratiques agricoles inadaptées (emploi abusif de produits phytosanitaires de plus en plus toxiques, remembrement, monoculture, ensilage...). Ainsi, depuis 1995, près de 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année.

Pourtant, plus de 80 % de notre environnement végétal est fécondé par les abeilles, qui jouent un rôle prépondérant de pollinisateurs. Près de 20 000 espèces végétales menacées sont encore sauvegardées grâce à l'action pollinisatrice des abeilles. Et près de 40 % de notre alimentation (fruits, légumes, oléagineux...) dépend exclusivement de l'action fécondatrice des abeilles.

Face à ces enjeux et afin d'alerter les citoyens et les pouvoirs publics, Natureparif souhaite mobiliser les élus locaux franciliens afin qu'ils soutiennent cette action symbolique et rejoignent le **« Comité de soutien des élus à l'abeille et aux apiculteurs »**, témoignant ainsi de leur engagement en faveur de la préservation de la biodiversité

Monsieur Georges REYMOND précise que Natureparif est une émanation des Verts placé sous la Présidence de Jean-Vincent PLACE, 2ème élu Vert, responsable de la création de cet organisme, raison de plus pour qu'on approuve et qu'on applaudisse l'initiative des conseillers présents ici.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
APPROUVE l'engagement de la collectivité au travers du Comité de Soutien des Elus à l'abeille et aux apiculteurs.

6. Vœu à l'initiative de l'APVF (Association des Petites Villes de France)

Madame Marylène LAUG présente le vœu à l'initiative de l'APVF.

Alors que la réforme territoriale commence à prendre corps dans des projets de textes législatifs de plus en plus nombreux et de plus en plus précis (projet de loi de finances pour 2010 qui supprime la taxe professionnelle, projet de loi sur les collectivités locales réformant l'intercommunalité et les cofinancements), il a paru nécessaire et utile au bureau de l'APVF de proposer à l'ensemble des maires des petites villes un modèle de vœu appelant officiellement les pouvoirs publics nationaux à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial de nos communes.

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU la proposition de motion élaborée par l'Association des petites villes de France,

CONSIDERANT qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

CONSIDERANT que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ;

CONSIDERANT que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

Le Conseil municipal de Crosne :

- **AFFIRME** son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;

- **FORMULE** le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;

- **EXPRIME** son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;

- **SOUHAITE** que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires.

- **APPELLE** le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Madame Claudine NAAS fait une déclaration, cf. pages 24 et 25.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
APPROUVE le vœu à l'initiative de l'Association des Petites Villes de France.

7. Modification de la composition de la Commission municipale de la Jeunesse, Culture, Vie associative et sports.

Ce point est reporté au prochain conseil.

VI) AFFAIRES SCOLAIRES

1. Classe de neige Ecole Curie (Vu en commission des Affaires scolaires du 9 novembre 2009).

Monsieur Prosper ELBEZ présente le projet de convention avec l'organisme Odcvl, pour l'organisation d'un séjour de classe de neige, au Grand Bornan, au bénéfice de trois classes de l'école primaire Irène Joliot Curie du dimanche 17 au samedi 23 janvier 2010. Le coût de la prestation (séjour + transport), à laquelle s'ajoutent les indemnités des enseignants est de 28 826,00 € sur une base de 68 enfants, soit 423.90 € par élève.

Participations familiales :

QUOTIENTS	TAUX DE PARTICIPATION	PARTICIPATIONS FAMILIALES
Hors commune		423.90 €
A	80 %	339.15 €
B	70 %	296.75 €
C	60 %	254.35 €
D	50 %	211.95 €
E	40 %	169.55 €
F	30 %	127.20 €
G	20 %	84.80 €

FREQUENTATION DU SEJOUR DE L'ECOLE IRENE JOLIOT CURIE PAR QUOTIENT		
Tranche	**Nombre enfants**	**Pourcentage**
A	**14**	**21**
B	**7**	**10**
C	**12**	**18**
D	**12**	**18**
E	**10**	**15**
F	**5**	**7**
G	**8**	**12**
TOTAL	**68**	**100**

Toutes les familles bénéficient d'une remise allant de 20% à 80% en fonction du quotient attribué sauf pour le tarif hors commune.

Les familles en difficulté financière peuvent être mises en relation avec le CCAS ou bénéficier d'un étalement des frais du séjour. L'Education Nationale propose également des aides financières par les PEP 91 et la coopérative de l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme ODCVL pour l'organisation de ce séjour.

2. Classe de neige Ecole Brassens (Vu en commission des affaires scolaires du 9 novembre 2009).

Monsieur Prosper ELBEZ présente le projet de convention avec l'organisme **Côté Découvertes,** pour l'organisation d'un séjour de classe de neige, dans les Vosges, au bénéfice de deux classes de l'école primaire Georges Brassens du 22 au 29 janvier 2010. Le coût de la prestation (séjour + transport), à laquelle s'ajoutent les indemnités des enseignants est de **27 217,92 €** sur une base de 52 enfants, soit 523,40 € Par élève.

Participations familiales : durée du séjour 8 jours.

QUOTIENT	Taux de participation	Participations familiales
Hors Commune		**523.40 €**
A	**80 %**	**418.70 €**
B	**70 %**	**366.40 €**
C	**60 %**	**314.05 €**
D	**50 %**	**261.70 €**
E	**40 %**	**209.35 €**
F	**30 %**	**157.00 €**
G	**20 %**	**104.70 €**

SEJOUR DE L'ECOLE GEORGES BRASSENS		
Tranche	Nombre	**Pourcentage**
A	4	**8**
B	7	**13**
C	9	**17**
D	7	**13**
E	3	**6**
F	9	**17**
G	13	**25**
TOTAL	52	**100**

Toutes les familles bénéficient d'une remise allant de 20% à 80% en fonction du quotient attribué sauf pour les hors commune.
Les familles en difficulté financière peuvent être mises en relation avec le CCAS ou bénéficier d'un étalement des frais du séjour. L'Education Nationale propose également des aides financières par les PEP 91 et la coopérative de l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme « Côté Découvertes » pour l'organisation d'un séjour de classe de neige au profit de l'Ecole Georges Brassens.

3. Tarification de la restauration, des accueils périscolaires, des centres de loisirs primaire et maternel, club ados et l'espace jeunes.

Monsieur Prosper ELBEZ présente la délibération qui a pour but de fixer la participation demandée aux familles pour les repas, les accueils périscolaires, les centres de loisirs primaire et maternel, le Club-Ados et l'espace jeunes.

Restauration

QUOTIENT	Tarif actuel	Tarification actualisée à 2%
[redacted]	[redacted]	[redacted]
A	4.83 €	4.93 €
B	4,26 €	4.35 €
C	3,64 €	3.71 €
D	3,07 €	3.13 €
E	2,55 €	2.60 €
F	1,88 €	1.92 €

Accueils périscolaires

QUOTIENT	Tarif actuel Matin et soir	Tarification actualisée à 2% en accueils matin et soir	Tarif actuel Matin ou soir	Tarification actualisée à 2% en accueils matin ou soir
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	
A	4.83 €	4.93 €	2,43 €	2.48 €
B	4,26 €	4.35 €	2,13 €	2.17€
C	3,64 €	3.71 €	1,83 €	1.87 €
D	3.07 €	3.13 €	1,54 €	1.57 €
E	2,55 €	2.60 €	1,28 €	1.31 €
F	1,88 €	1.92 €	0,94 €	0.96 €
G	1,24 €	1.26 €	0,62 €	0.63 €

Le tarif adopté pour **1 accueil par jour** correspond au **tarif actuel divisé par deux**

Centre de Loisirs Maternel et Primaire

QUOTIENT	Journée complète avec repas Tarif actuel	Tarification actualisée à 2 %Centres de Loisirs
A	14.51 €	14.80 €
B	12,85 €	13,11 €
C	10,87 €	11,09 €
D	9,21 €	9,39 €
E	7,70 €	7,85 €
F	5,67 €	5,78 €
G	3,79 €	3,87 €

CLUB ADOS

QUOTIENT	Tarif Actuel unité coût horaire	Tarification actualisée à 2% unités horaires mercredis / sorties	Tarif actuel	Tarification actualisée à 2% journée avec repas	Tarif actuel	Tarification actualisée à 2% journée sans repas	Tarif actuel	Tarification actualisée à 2% demi-journée avec repas	Tarif actuel	Tarification actualisée à 2% demi-journée sans repas
A	0,94 €	0.96 €	10,20 €	10,40€	5,36 €	5,47 €	7,52 €	7,67 €	2,68 €	2.73 €
B	0,84 €	0.86 €	9,05 €	9,23 €	4,78 €	4,88 €	6,66 €	6,79 €	2,40 €	2.45 €
C	0,73 €	0.74 €	7,93 €	8,09 €	4,28 €	4,37 €	5,78 €	5,90 €	2,14 €	2.18 €
D	0,62 €	0.63 €	5,66 €	5,77 €	2,59 €	2,64 €	4,37 €	4,46 €	1,31 €	1.34 €
E	0,52 €	0.53 €	4,53 €	4,62 €	1,98 €	2,02€	3,54 €	3,61 €	0,99 €	1.01 €
F	0,32 €	0.33 €	3,40 €	3,47€	1,52 €	1,55 €	2,63 €	2,68 €	0,75 €	0.77 €
G	0,22 €	0.23 €	2,26 €	2,31€	1,02 €	1,04 €	1,75 €	1,79 €	0,51 €	0.52 €

ESPACE JEUNES

QUOTIENT	Tarif Actuel coût horaire	Tarification actualisée à 2% unités horaires grandes vacances / sorties	Adhésion annuelle actualisée à 2 %	Adhésion demi-tarif actualisée
A	0,94 €	0,96 €	31,21 €	15,61 €
B	0,84 €	0,86 €		
C	0,73 €	0,74 €		
D	0,62 €	0,63 €		
E	0,52 €	0,53 €		
F	0,32 €	0,33 €		
G	0,22 €	0,23 €		

L'évolution des charges de fonctionnement nécessite un réajustement des tarifs municipaux. Cette augmentation comprend également l'instauration d'une composante BIO par semaine.

Le taux prévisionnel actuel de l'inflation est de 2.7% pour l'année 2009 et avec la crise économique il est susceptible d'augmenter d'ici la fin de l'année. La municipalité souhaite appliquer le taux moyen de 2% d'augmentation des tarifs municipaux pour l'année 2010. Pour mémoire il n'y'a pas eu d'augmentation des tarifs pendant 7 ans jusqu'en 2007. A partir de cette date un taux moyen de 2% toujours inférieur au taux d'inflation (2,5%) a été appliqué.

Il est rappelé que les centres de loisirs, les accueils périscolaires, la pause méridienne ont bénéficié au cours de l'année d'ateliers spécialisés (intervenant ludothèque) d'un partenariat avec le service des sports (éducateurs sportifs) de mini-séjours, autant d'activités qui montrent leur développement qualitatif.

Les tranches de quotients familiaux sont inchangées : l'écart entre celles-ci reste faible.

Les recettes correspondant à ces tarifs sont inscrites au budget de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité des voix (1 abstention : Monsieur Georges REYMOND),
APPROUVE la tarification de la restauration, des accueils périscolaires, des centres de loisirs primaire et maternel, du Club Ados, et de l'Espace jeunes pour l'exercice 2010.

4. Tarification des études surveillées.

Monsieur Prosper ELBEZ présente cette délibération qui a pour but **de fixer la participation des familles pour les études surveillées.**

ETUDES SURVEILLEES

QUOTIENT	Tarif actuel **forfait mensuel**	Tarif actuel **demi-forfait appliqué pour mois de décembre, février et avril**	Tarification actualisée à 2% **pour le forfait mensuel**	Demi-forfait **appliqué pour le mois de décembre, février et avril**
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
A	24,00 €	12,00 €	24,48 €	12,24 €
B	21,60 €	10,80 €	22,03 €	11,02 €
C	19,45 €	9,73 €	19,84 €	9,92 €
D	17,50 €	8,75 €	17,85 €	8,93 €
E	15,75 €	7,88 €	16,07 €	8,04 €
F	14,20 €	7,10 €	14,48 €	7,24 €
G	12,75 €	6,38 €	13,01 €	6,51 €

L'évolution des charges de fonctionnement nécessite un réajustement des tarifs municipaux. Le taux prévisionnel actuel d'inflation est de 2.7% pour l'année 2009 et avec la crise économique il est susceptible d'augmenter d'ici la fin de l'année. La municipalité souhaite appliquer le taux moyen de 2% d'augmentation des tarifs municipaux pour l'année 2010.

De plus, il faut rappeler que la municipalité a mis en place en juin 2008 une grille de quotients identique aux autres services municipaux. Ce service était soumis à un tarif forfaitaire unique sans tenir compte du calcul du quotient.

Les tranches de quotients familiaux sont inchangées : l'écart entre celles-ci reste faible.

Les recettes correspondant à ces tarifs sont inscrites au budget de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
APPROUVE la tarification des études surveillées.

5. Tarification des repas servis au Restaurant Communal (Vu en Commission des Affaires scolaires du 9 novembre 2009).

Monsieur Prosper ELBEZ présente cette délibération qui a pour but de fixer la participation demandée aux personnes qui fréquentent le restaurant communal.

L'évolution des charges de fonctionnement nécessite un réajustement des tarifs municipaux. Le taux prévisionnel actuel de l'inflation est de 2.7% pour l'année 2009 et avec la crise économique il est susceptible d'augmenter d'ici la fin de l'année. La municipalité souhaite appliquer le taux moyen de 2% d'augmentation des tarifs municipaux pour l'année 2010.

De plus, il est bon de préciser que l'augmentation du tarif du restaurant communal n'a enregistré qu'une seule majoration de 2% (2007) sur 10 ans.

La participation du restaurant communal est fréquentée majoritairement par le personnel communal.

DENOMINATION DES TRANCHES SOUMISES AU QUOTIENT	Tarifs actuel	Tarification actualisée à 2 %	FREQUENTATION EN % SUR LE TOTAL DES INSCRITS AU RESTAURANT COMMUNAL
A (Séniors soumis au quotient)	4,13 €	4,21 €	
B	3,47 €	3,54 €	80% par le personnel communal, enseignants et partenaires sociaux ex : mission locale et autres (non soumis au quotient)
C (Séniors soumis au quotient)	2,75 €	2,81 €	Séniors soumis au quotient.
D (Séniors soumis au quotient)	2,24 €	2,28 €	18 % par les seniors
	6,07 €	6,19 €	2 % hors commune

Les recettes correspondant à ces tarifs sont inscrites au budget de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
APPROUVE la tarification des études surveillées.

VII) POLE CULTURE, JEUNESSE, LOGISTIQUE

1. Projet de coopération décentralisée avec BOPA, commune du BENIN.

Madame Marylène LAUG présente ce projet.

1- HISTORIQUE

Le Directeur des Services Techniques de Crosne, béninois d'origine, a pris contact avec le Maire de sa ville natale pour connaître les besoins en assistance de cette commune. Le premier problème étant celui de l'eau, il s'est fait aider par l'Association Aquassistance, qui a déjà réalisé de nombreux projets, (dont celui proposé par Montgeron), et qui possède aussi
un rapport de mission qu'elle a fait établir en partenariat avec la commune de Bopa et le Département de Mono-Couffo, dont elle dépend.

2- INITIALISATION DU PROJET

Le 15 juin 2009, le Maire de Bopa présente à la commune de Crosne une requête en vue de solliciter des « Relations de Coopération Décentralisée » entre Crosne et Bopa.

Début juillet, le maire de Crosne a reçu le Président de l'Assemblée Nationale du Bénin, des habitants de Bopa qui viennent appuyer cette demande. Assiste à cette réunion le Président du Comité de jumelage de Crosne , comité qui sera une partie prenante de cette coopération à côté de la municipalité de Crosne.

3- PRESENTATION DE LA VILLE DE BOPA

Superficie : 365 km²
Population : environ 70.000 habitants
7 Arrondissements
7 Villages

Parmi les 9 programmes définis par la commune, nous retenons :

- l'amélioration de la couverture du village en eau potable
- le renforcement des capacités des ressources humaines
- l'aménagement du territoire communal
- l'amélioration du système éducatif

4- SUITE DU PROJET

Le rapport de mission de juin 2009, rédigé par Christian RISSEL et Adrien de SORIA d'Aquassistance, en accord avec la République du Bénin, le Département du MONO et la commune de Bopa, nous est remis en mairie.

Il s'agit d'une mission d'expertise pour l'extension du réseau d'eau potable de la commune de Bopa vers les villages d'Adjamé à partir du forage d'Attohoué, mission déjà mise en œuvre par la Direction Départementale de l'Hydraulique Villageoise. Mais il apparaît, que dans un rayon de plusieurs kilomètres, de nombreux villages ne

délivraient pas de l'eau de bonne qualité et qu'il faudrait donc établir un nouveau réseau de distribution à partir du premier (voir document N° 1). Ce nouveau projet montre qu'il serait important de créer 9 bornes fontaines réparties dans 34 hameaux (3800 habitants). La municipalité de Crosne est intéressée par la prise en charge de l'alimentation en bornes fontaines jusqu'au village de Yenawa-Ecole où 250 enfants vont à l'école.

5- TRAVAIL DE MISE EN PLACE DU PROJET

Début septembre, Alain Girard sollicite son Maire Adjoint, Marylène Laug, chargée des relations internationales, pour qu'elle prenne tous les renseignements nécessaires pour mener à bien ce projet. Elle est aidée par Monsieur M. Dovi, D. Robin, Président du Comité de Jumelage et Ch. Toiron, représentant le S.I.A.R.V.

Une première rencontre a lieu avec Aquassistance, qui nous présente le coût global du projet.

Une deuxième rencontre a lieu avec les membres du Conseil Général de l'Essonne, chargés de la coopération décentralisée qui nous conseillent dans un premier temps de signer un accord de principe avec la commune de Bopa avant de signer un projet de coopération décentralisée.

Le Conseil Général peut nous subventionner à condition de présenter un dossier documenté.

Une autre réunion a lieu avec l'Association « Cités Unies France» qui nous donne quelques conseils : en dehors du projet hydraulique, on pourrait participer à la formation des élus et des cadres territoriaux responsables de l'Etat Civil et des plans cadastraux. Elle nous conseille d'organiser des échanges de jeunes.

Au cours d'un rendez-vous avec Patrice Finel, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne chargé des relations internationales, celui ci nous précise qu'il faut d'abord faire valider l'idée d'une coopération décentralisée par le conseil municipal pour définir sur quoi peut porter cette coopération. Une mission doit se rendre au Bénin afin d'évaluer sur place les besoins par les deux municipalités.

Il nous précise l'importance d'amener l'eau jusqu'à une école afin de décharger les filles de la corvée d'eau et ainsi de leur permettre de fréquenter l'école.

Il faut savoir qui gère l'eau et qui encaisse la facture de l'eau livrée.

Il est important d'associer la population du village à ce projet et il faut savoir ce que les crosnois peuvent en attendre en retour (échanges scolaires, correspondance Internet, échanges entre élus et cadres territoriaux, chantiers jeunes ...)

Aquassistance nous précise de rechercher des fonds pour financer ce projet, même si dans un premier temps, on ne peut intervenir que sur une partie du projet.

Le Comité de Jumelage a été mis au courant de ce dossier et semble très intéressé par celui -ci.

6- PROPOSITIONS DIVERSES APRES TRAVAIL DE MISE EN PLACE

Nous avons un projet global (voir document N° 2). Celui -ci est trop important. On pourrait s'orienter sur une première tranche qui va de WP 016 (point de raccord) jusqu'à YENAWA (école distante de environ 1800 m.) soit environ le 1/3 du projet global.

Il faudra donc demander une estimation précise à Aqua-Assistance, à la commune de Bopa et au Ministère de l'Energie et de l'Eau du Bénin. Ce serait un projet triennal auquel on pourrait ajouter une formation des élus et des fonctionnaires des collectivités territoriales (état civil, services cadastraux)

7- PROJET DE FINANCEMENT

Coût global estimé : 37 198 000 C.F.A soit environ 57.000 €
La commune et le Comité de Jumelage s'orienteraient vers un financement tri annuel de 20.000 € environ.
Possibilités du financement :

- Ville de Crosne : jusqu'à... 10.000 €.
- Conseil Général : peut aller jusqu'à 10.000 € (suivant l'importance des travaux (chiffre retenu 6.000 €)
- Ministère des Affaires Etrangères : 25% du versement de la collectivité territoriale, soit 2.500 €
- S.I.A.R.V. : jusqu'à 1% du coût de la consommation d'eau de la commune, converti en aides techniques et conseils.
- Agence de l'Eau Seine Normandie : Aqua Assistance se charge de déposer les dossiers
- Commission Européenne : un document a été envoyé à Madame Quintin, directrice du service Education et Culture
- La Communauté Urbaine de Bordeaux lance un appel à projet d'aide au développement : la dotation globale est de 300.000 € de subvention pour la totalité des projets présentés avant le 23 novembre 2009
- Lyonnaise des Eaux : une demande doit être faite
- Aquassistance peut aussi faire un financement partiel.
- Le comité de Jumelage s'occupe de gérer le financement des travaux

D'autre part, nous avons contacté différents sponsors et pouvons déjà espérer environ 4.000 €. Le Lion's Club peut aussi aider des jeunes à se rendre sur place.

Il est important que la Commune de Bopa participe financièrement à ce projet, même si ce financement reste modeste. La Direction de l'Hydraulique Villageoise de Bopa doit aussi apporter quelques fonds propres.

8- GESTION DU FINANCEMENT

A la demande du maire Alain Girard, les fonds seront gérés par le Comité de Jumelage qui ouvre dans son budget une ligne « Bénin », et il devra ouvrir aussi un compte au Bénin.

Le Comité de Jumelage déposera 30% du projet sur compte bloqué au démarrage des travaux. Il débloquera les fonds au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur présentation de demande d'acompte pour les entreprises concernées. Les 70 % restants, seront payés à la réception définitive des travaux qui sera faite par les mairies de Bopa et de Crosne, par la Direction Départementale de l'Hydraulique de Bopa, par les entreprises et par le Comité de Jumelage.

9- CONCLUSIONS

Le Conseil Municipal doit d'abord donner un accord de principe pour entamer cette action de solidarité. Ensuite, il faudra que les municipalités de Crosne et de Bopa définissent les axes qu'elles veulent développer en priorité, et signent un projet officiel de Coopération Décentralisée. Etant donné l'avancement du dossier, certaines demandes de subventions pourraient être envoyées dès l'accord de principe.

Madame Claudine NAAS fait une déclaration, cf. pages 24 et 25.

Monsieur Georges REYMOND fait une déclaration, cf. page 26.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité des voix (2 abstentions : Madame Claudine NAAS, Monsieur Georges REYMOND),
APPROUVE le projet de coopération décentralisée avec BOPA, commune du BENIN et le déplacement d'une délégation pour évaluer les besoins et signer le pacte d'amitié.

VIII) URBANISME

1. Création d'un périmètre d'études et prise en compte d'une opération d'aménagement urbain avenue de la République

Il apparaît clairement aujourd'hui que les démarches des divers intervenants privés tels que : agences immobilières, marchands de biens et promoteurs, se portent sur les terrains avenue de la République en allant des rues Pierre Curie et des Platanes vers Villeneuve Saint Georges.

La réussite de ces diverses actions privées ne peut en aucun cas aboutir à un développement cohérent et harmonieux de ce secteur.

Seule l'intervention de la commune peut permettre de prendre en compte l'ensemble des intérêts publics liés à l'aménagement urbain.

Il est donc proposé de rappeler les objectifs du PLU et en particulier du PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) qui devront conduire ledit aménagement :

- Créer une offre diversifiée de logements répondant au souci de mixité sociale.
- Préserver et améliorer le cadre de vie en réaménageant l'entrée de ville, coté Villeneuve St Georges.
- Améliorer et sécuriser les espaces publics de voirie dans la continuité des travaux déjà réalisés sur le CD 32.
- Favoriser l'implantation, quand cela est possible, de nouveaux commerces.

La création de ce périmètre d'études permettra à la commune de poser un sursis à statuer sur les projets qui seraient contraires à la politique précitée, mais également de faire jouer son droit de préemption urbain.

Madame Claudine NAAS fait une déclaration, cf. pages 24 et 25.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A la majorité des voix, (2 voix contre : Madame Claudine NAAS, Monsieur Georges REYMOND),
APPROUVE la création d'un périmètre d'études et prise en compte d'une opération d'aménagement urbain, avenue de la République.

A ce périmètre d'études suivra une réflexion et préparation d'une convention avec EPF.

2. Approbation de l'avenant n°2 à passer à la convention ville / EPF, création d'un périmètre « de veille ».

Ce point sera présenté au prochain conseil municipal compte-tenu de l'arrivée tardive de cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,
ACCEPTE le report de ce point au prochain conseil.

IX) SERVICES TECHNIQUES

1. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un avenant n°1 au marché 09/30 de l'entreprise TPSP Etablissement secondaire de J. LEFEBVRE Ile de France relatif à l'entretien, réparations, travaux de réfection et d'aménagement des voiries communales, dépendances, équipement et réseaux divers.

Monsieur Jean-Michel RICHARD rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché à bons de commande, relatif à l'entretien, réparations, travaux de réfection et d'aménagement des voiries communales, dépendances, équipement et réseaux divers avec l'entreprise TPSP Etablissement secondaire de J. LEFEBVRE Ile de France.

La procédure de passation de ce marché a été celle dévolue au M.A.P.A. (marché à procédure adaptée), conformément aux décrets 2008-1355 et 2008-1356 du 19 décembre 2008.

La formulation de la mise en concurrence ne mentionnait pas le montant minimum et maximum du marché. Il apparaît au regard des bonnes pratiques, la nécessité de fixer un maximum afin de confirmer la procédure de passation choisie : le marché à procédure adaptée. Pour information, les marchés de travaux peuvent être passé en MAPA au regard de l'article 26 du Code des Marchés, jusqu'à 5 150 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1. au marché 09/30 de l'Entreprise TPSP établissement secondaire de Jean Lefebvre Ile de France relatif à l'entretien, réparations, travaux de réfection et d'aménagement des voiries communales, dépendances, équipement et réseaux divers qui fixera le seuil maximum annuel de marché à 130 000 € HT soit 520 000 € HT pour la durée maximale de celui-ci, soit 4 ans.

2. Annulation du marché relatif à la fourniture de repas aux restaurants scolaires et centres de loisirs primaire et maternel, Maison de la Petite Enfance et restaurant communal – Lot N° 2 Goûters.

Monsieur Prosper ELBEZ rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture de repas aux restaurants scolaires et centres de loisirs primaire et maternel, Maison de la Petite Enfance et restaurant communal pour le lot n° 2 goûters avec la Société SOGERES suite à la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 11 septembre 2009.

Lors de cette dernière, une erreur a été commise, rendant par là-même sa décision non conforme.

Aussi, afin d'éviter tout contentieux, il est proposer aux membres du Conseil municipal d'annuler la délibération du 29 septembre, ainsi que le marché s'y rattachant. Une nouvelle procédure sera lancée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
ANNULE la délibération du 29 septembre 2009, ainsi que le marché s'y rattachant. Une nouvelle procédure sera lancée.

Déclarations de Madame Claudine NAAS
ATOUT CROSNE

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Septembre 2009

Les Crosnois ont du sourire en lisant que la séance avait été close avant d'être ouverte :
Clôture à 22 h 50 - reprise à 22 h 17.

Les autres remarques sont moins bénignes :

Depuis le 7 Octobre, les interventions de séances d'ATOUT CROSNE n'apparaissaient pas en page 22 sur le site de la ville. Par courrier du 8 novembre, j'ai signalé cet incident. Depuis, j'ai constaté que des modifications avaient été apportées la semaine dernière, résultat au lieu d'un texte en couleur, une nouvelle version, à peine lisible et toujours une page blanche. Et miracle aujourd'hui elle apparait.
Cela constitue à notre sens un obstacle à l'expression de la démocratie. Je demande en conséquence que ce procès verbal reste en ligne en même temps que le compte rendu de la présente séance.

En ce qui concerne la présence de Monsieur DESMEDT ce dernier a quitté le conseil avant le vote de la motion contre la privatisation de la poste et non à 21 h 26 comme il est indiqué, ce qui altère le résultat du vote concernant la Convention de Renouvellement Urbain.

En conséquence, Atout Crosne vote contre l'approbation de ce procès-verbal.

DIRECTION GENERALE

Vœu à l'initiative de L'APVF (Association des Petites Villes de France)

La gauche n'a pas le monopole de l'opposition. Notre Député dénonce également ce nouveau projet de réformes qui constitue une remise en cause profonde des collectivités et de leurs élus dans le cadre d'une association dont il est le Président.

Atout Crosne soutient donc ce vœu.

CULTURE, JEUNESSE ET LOGISIQUE

Projet de coopération décentralisée avec BOPA, Commune du BENIN

Nous ne pouvons être contre un projet humanitaire mais il faut le regarder à la hauteur des capacités de notre ville.

Les contributions de la coopération décentralisée vers la solidarité Franco-Africaine s'expriment déjà au niveau de trois strates : Le ministère, la Région, le Conseil Général. Est-il encore besoin d'ajouter un échelon supplémentaire ?

Nous pensons qu'il est nécessaire de regarder d'abord les besoins des habitants en état de précarité sur Crosne qui peuvent être aidés. Crosne a également un retard à rattraper en direction des personnes à mobilité réduite et doit répondre à l'échéance 2015 de la Loi Handicap. Nous préférerions qu'une réflexion aille vers ces postes.

URBANISME

Création d'un périmètre d'études et prise en compte d'une opération d'aménagement urbain avenue de la république

Cette présentation est un emballage dont le papier est certes chatoyant mais le paquet cache un large projet d'urbanisation de Crosne. L'entrée de ville témoigne déjà assez du saccage de notre ville.

Nous soulignons que le périmètre que vous proposez n'a pas été présenté lors de la Commission Urbanisme du 9 novembre dernier et que les élus de l'opposition n'ont pas le recul suffisant face aux enjeux de la décision qu'ils doivent prendre.

Voilà encore à Crosne une zone verdoyante livrée au béton or que celle-ci ne se prête pas à la destination que vous souhaitez.
Nous sommes conscients des besoins existants en matière de logement social mais, pas n'importe où, et ce pour deux raisons :

1°) Sa situation en zone d'exposition au bruit : la rénovation des quartiers et la réhabilitation de l'habitat existant n'est admise que si elles n'entrainent pas d'accroissement de la capacité d'accueil des habitants exposés aux nuisances sonores. Ce qui ne sera sans doute pas le cas. (article L 147-5 du Code de l'urbanisme). L'évolution des directives européennes ainsi que le Grenelle de l'Environnement soutiennent cette notion, et il convient d'anticiper à 15/20 ans les prévisions de développement de l'activité aérienne.

2°) le projet de rocade ou de voie de dégagement ou déviation RN6, toujours inscrite au SDRIF et dont personne, dans le cadre du Grand Paris, ne connaît l'évolution.

3°) le caractère inondable d'une partie du secteur concerné.

Lors d'un précédent Conseil vous avez réaffirmé, à la demande d'un Crosnois, ne vouloir pas dépasser les 10 000 habitants. A ce rythme il n'y a aucun doute que nous y arriveront très vite.

Faire le bonheur des Crosnois contre leur volonté, dites vous souvent, n'est pas votre souhait.

En conséquence, **nous demandons que cette question soit soumise à un référendum citoyen** car il s'agit bien encore là d'utiliser le droit de préemption et il est inadmissible dans cette enceinte de condamner ainsi les biens d'autrui.

Vouloir construire dans ce périmètre est un pur attentat à la qualité de vie.

Pour toutes ces raisons Atout Crosne s'oppose à ce projet.

Déclarations de Monsieur Georges REYMOND
(CROSNE POUR TOUS – RASSEMBLEMENT DES VERTS ET DE LA GAUCHE)

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2009
Déclaration :

Nous demandons encore et toujours un strict respect de nos droits, à savoir :

- Emplacement des tribunes selon l'ordre alphabétique des en-têtes et donc de notre ancien emplacement.
- Que nos déclarations établies et remises aux Conseils soient considérées comme documents originaux et, comme tels incorporés in-extenso dans les comptes rendus réglementaires.
- Qu'une règle soit clairement définie pour l'attribution aux élus indépendants des pièces permettant l'étude des projets avant présentation en Conseil Municipal.

L'Elu de la liste Crosne pour Tous vote contre l'approbation.

Séance du 23 Novembre 2009
Projet de coopération décentralisée avec Bopa (Bénin)
Déclaration :

Considérant que la note explicative fait ressortir un projet flou dans tous ses articles, avec trop d'intervenants sans que l'on sache finalement qui fera quoi et qui coordonnera l'ensemble.

Considérant notamment que les études tant techniques que financières présentées ne sont que des suggestions superficielles ne permettant pas un vote en connaissance de cause.

Considérant l'ampleur d'un projet qui va générer d'importants coûts de fonctionnement sans que ceux-ci soient abordés.

Considérant que déjà, il nous est demandé d'approuver l'envoi d'une délégation importante sans que l'on sache qui prendra en charge les frais financiers dont aucun budget prévisionnel n'est établi.

Considérant que ces incertitudes sont la porte ouverte à des possibilités de dérapages financiers, qu'il n'y a pas d'instance neutre pour contrôler le fonctionnement et la gestion du projet.

Le représentant du groupe Crosne pour Tous s'abstiendra.

A 23 H 30, Madame Nelly PROVOST lève la séance et donne la parole aux personnes présentes dans la salle.

La séance reprend à : 23 H 40.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Nelly PROVOST clôt la séance à : 23 H 42.

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE CROSNE (91)

Métin YAVUZ.

Vu par Nous, Nelly PROVOST, Premier Maire-Adjoint de Crosne, pour être affiché à la porte de la Mairie, le Lundi 30 novembre 2009 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Premier Maire-Adjoint,

MAIRIE DE CROSNE (91)

Nelly PROVOST